

Glossaire

Artisanat commercial

L'artisanat commercial regroupe les entreprises ayant pour activité la charcuterie, la boulangerie, la boulangerie-pâtisserie, la pâtisserie, la cuisson de produits de boulangerie. Les codes **NAF rév. 2** correspondants sont respectivement : 10.13B, 10.71B, 10.71C et 10.71D.

Consommation finale d'énergie

La consommation finale d'énergie est celle utilisée à toutes fins autres que la transformation, le transport, la distribution et le stockage d'énergie. Dans la consommation finale d'électricité, il n'y a pas de distinction selon la filière de production. Ainsi l'électricité d'origine renouvelable est comptabilisée en consommation finale d'électricité.

Consommation intermédiaire

Les consommations intermédiaires correspondent aux biens et services transformés ou entièrement consommés au cours du processus de production.

Grande entreprise

Une grande entreprise est une entreprise qui vérifie au moins une des deux conditions suivantes : avoir au moins 5 000 salariés ; avoir plus de 1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires et plus de 2 milliards d'euros de total de bilan.

Industrie manufacturière

L'industrie manufacturière regroupe les industries de transformation des biens, c'est-à-dire principalement des industries de fabrication pour compte propre, mais elle concerne aussi la réparation et l'installation d'équipements industriels ainsi que des opérations en sous-traitance pour un tiers donneur d'ordres. Cette activité correspond à la section C de la **NAF rév. 2**. Elle intègre les industries agroalimentaires.

Méthanisation

La méthanisation est un procédé basé sur la dégradation par des micro-organismes

de la matière organique (comme les résidus agricoles), en conditions contrôlées et en l'absence d'oxygène. La méthanisation permet de produire du biogaz et du digestat.

Microexploitation

Voir **Production brute standard (PBS)**.

Nomenclature d'activité française rév. 2 (NAF rév. 2)

La nomenclature d'activité française rév. 2 (NAF rév. 2) est la nomenclature des activités économiques en vigueur en France depuis le 1^{er} janvier 2008.

Orientation technico-économique (Otex)

Voir **Production brute standard (PBS)**.

Production brute standard (PBS) d'une exploitation

La production brute standard (PBS) d'une exploitation représente la valeur de sa production potentielle exprimée en euros. Elle est calculée en multipliant les surfaces agricoles et les cheptels présents sur l'exploitation par des coefficients représentant la valeur de la production potentielle par hectare de culture ou par tête d'animal, hors aides. Ces coefficients, exprimés en euros, sont calculés en moyenne sur cinq années en fonction des valeurs moyennes des rendements et des prix observés sur cette période (pour le recensement agricole 2020, les coefficients utilisés pour le calcul de la PBS résultent des valeurs moyennes des rendements et des prix observés de 2015 à 2019). Leur valeur est régionalisée lorsque c'est possible.

La contribution de chaque culture et cheptel à la PBS permet de classer les exploitations selon leur spécialisation ou **orientation technico-économique (Otex)**. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS est générée par cette production.

La PBS d'une exploitation permet aussi de classer les exploitations selon leur

taille économique. Quatre catégories de taille économique ont été définies en 2020 : micro/petite/moyenne/grande. Les **microexploitations** sont les exploitations dont la PBS est inférieure à 25 000 euros, les petites exploitations celles dont la PBS est comprise entre 25 000 et 100 000 euros, les exploitations moyennes celles avec une PBS comprise entre 100 000 et 250 000 euros et les grandes exploitations celles de plus de 250 000 euros de PBS.

Productivité apparente du travail

La productivité apparente du travail ne tient compte que du seul facteur travail comme ressource mise en œuvre. Le terme « apparente » rappelle que la productivité dépend de l'ensemble des facteurs de production et de la façon dont ils sont combinés. La productivité apparente du travail est usuellement mesurée en rapportant la richesse créée au facteur travail.

Résidu agricole

Les résidus agricoles sont les résidus d'origine biologique provenant de l'agriculture, comme la bagasse ou les parties non récoltées des cultures.

Sol artificialisé

Les sols artificialisés comprennent les sols bâtis, les sols revêtus et les autres sols artificialisés. Les sols bâtis comprennent les immeubles et maisons d'habitation, les immeubles de bureaux ou commerciaux, les usines et les bâtiments agricoles, et les espaces couverts seulement comme les halles de marchés, les quais de gare ou les hangars agricoles. Les sols revêtus comprennent les routes, autoroutes, places, ronds-points, parcs de stationnement. Les autres sols artificialisés comprennent les sols enherbés artificialisés : jardins, pelouses, parcs et espaces verts urbains, équipements sportifs et de loisirs et les sols stabilisés : voies ferrées, chemins forestiers, sols compactés par le passage fréquent d'engins, mines, carrières, décharges, chantiers, terrains vagues.

Sol naturel

Les sols naturels comprennent les sols boisés, les landes et friches, les sols nus naturels, les

zones humides et sous les eaux et les surfaces en herbe à usage ni agricole, ni artificiel. Les sols boisés sont caractérisés à la fois par la présence d'arbres d'essences forestières et par l'absence d'autre utilisation prédominante du sol. Les arbres atteignent une hauteur minimale de 5 mètres et le taux de couvert (projection des houppiers sur le sol) est supérieur ou égal à 10 %. Ils comprennent les forêts (sols boisés de surface unitaire supérieure ou égale à 0,50 hectare – définition FAO), les peupleraies (espaces boisés couverts de peupliers cultivés plantés à intervalles réguliers comprenant 3 rangs ou plus), les bosquets (sols boisés de surface unitaire inférieure à 0,50 hectare et comportant 4 arbres ou plus). Les haies et alignements d'arbres (sols boisés de forme linéaire dont la largeur moyenne – projection des houppiers sur le sol – est comprise entre 3 et 20 mètres et la longueur supérieure à 25 mètres) et, dans les départements d'outre-mer, les mangroves leur sont rattachés. Les landes et friches, appelées selon les régions landes, friches, maquis, garrigues ou savanes, sont caractérisées par la présence d'arbustes et de végétaux ligneux ou semi-ligneux bas (moins de 5 mètres) sur plus de 10 % de la superficie. Il peut aussi y avoir des arbres épars (de plus de 5 mètres) qui couvrent moins de 10 % de la superficie. Les sols nus naturels sont les zones où le couvert végétal occupe moins de 25 % de la surface. Ils comprennent les dunes littorales, les plages de sable ou de galets, les zones à roche affleurante, les éboulis, etc. Les zones humides et sous les eaux comprennent les eaux intérieures courantes ou non, les marais salants et étangs d'eau saumâtre, les tourbières et marais intérieurs, les estuaires, les glaciers et neiges éternelles. Les surfaces en herbe classées en sols naturels concernent des superficies de sylviculture, de chasse, de protection du milieu naturel ou sont sans usage.

Taille économique

Voir **Production brute standard (PBS)**.

Taux d'exportation

Le taux d'exportation est la part du chiffre d'affaires à l'export dans le chiffre d'affaires total.

Taux d'investissement

Le taux d'investissement (statistique d'entreprise) est la part des investissements corporels bruts hors apport dans la valeur ajoutée.

Taux de valeur ajoutée

Le taux de valeur ajoutée est le rapport de la valeur ajoutée au chiffre d'affaires.

Valeur ajoutée brute

La valeur ajoutée brute est égale à la production valorisée au prix de base diminuée des consommations intermédiaires.

Valeur ajoutée brute au coût des facteurs

La valeur ajoutée brute au coût des facteurs s'obtient en ajoutant à la valeur ajoutée brute les subventions d'exploitation et en déduisant les impôts sur la production.